



vente terrain non constructible avec ruine

Par **mimine73**, le **14/10/2019** à **16:29**

Bonjour,

j'ai acheté un terrain non constructible avec une ruine dessus.

Je possède un CU operationnel pour la pose d'un chalet sur les murs d'une ruine existante, celui à déjà été prorogé, il prendra fin en novembre, j'ai donc embauché une architecte pour vite déposer le permis.

J'ai déjà beaucoup investie dans ce projet (bornage, étude assainissement, défrichage, est projet en cour chez l'architecte pour déposer le permis).

Mais voila depuis des raisons personnelles font que je ne pourrai mener ce projet à bien je vais donc devoir le vendre. celui ci aura donc un permis de construire.

Quelles taxes vais je devoir payer pour la vente de ce bien et peut on vendre un terrain de ce type avec un permis de construire en toute légalité?

Merci.

Par **goofyto8**, le **14/10/2019** à **18:04**

[quote]

peut on vendre un terrain de ce type avec un permis de construire en toute légalité?

[/quote]

oui.

Cependant, il n'est pas certain que vous obteniez un permis de construire., surtout si ce terrain est situé en zone montagneuse protégée.